

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2024 À 20 H 00

-----

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 4 décembre, à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Val de Louyre et Caudeau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de convivialité de Saint-Laurent des Bâtons sous la présidence du Maire, Philippe DUCENE.

Date de la convocation du conseil municipal : le 26 novembre 2024

**Présents :** DUCENE Philippe, LE ROUX Gilles, BENCHAREL Marie-Christine, PERROT Laurence, LE ROUX Joëlle, AGRAFEUIL Liliane, LEYMA Cyril, BALAINE Michèle, LANGLAIS Alain, ESCARMANT Cécile, TEIXEIRA CASTRO Vitor, CHAUMETON Carole, CAILLAUD Catherine, TABANOUX Nathalie, ORHON Damien, BIJOU Clément, COLET Bastien

**Excusés :** TAULOU Patrice pouvoir à LE ROUX Gilles  
ESCU DIE Franck pouvoir à DUCENE Philippe  
DULAC Bernard pouvoir à LEYMA Cyril  
PRIAT Vanessa, FRANCERIES Julie, LALOT Benjamin,

**Quorum :** Avec 17 présents sur 23 membres le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20 h 00.

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire.

**ORDRE DU JOUR :**

**- Fonctionnement**

- Approbation du P.V du conseil municipal du 7 octobre 2024
- Informations diverses
- Personnel
  - \* Avancement de grade
  - \* Contrat CNP
  - \* Mutuelle prévoyance

**- Economie / Finances**

- Remboursement de frais
- Compte rendu de décisions du maire
- Programme travaux 2025
- Relais d'hébergement : mode de fonctionnement
- Emprunt

**- Ecole-Cantine**

- Convention pause méridienne pour les AESH

#### **- Voirie**

- Demandes de création d'un chemin rural à Sainte-Alvère

#### **- Foires et Marchés**

- Ouverture du marché aux truffes
  - \* dates – règlement

#### **- Cimetière**

- Demande de rétrocession à la commune d'une concession au Cimetière de Cendrieux

#### **- Intercommunalité**

- RLPI
  - \* Convention d'adhésion au service commune d'instruction du Grand Périgueux relative à la publicité extérieure

## **I FONCTIONNEMENT**

### **Informations : EHPAD de Vergt**

Le Maire fait un retour sur les démarches entreprises par la commune de Val de Louyre et Caudeau et la communauté d'agglomération du Grand Périgueux pour lutter, avec les agents de la maison de retraite, contre la fermeture de l'EHPAD Korian à Vergt.

Cet établissement important dans notre zone rurale n'a finalement pas fermé et aucun lit n'a été transféré.

Cette structure est amenée à évoluer vers un village sénior.

### **Goûter de Noël des aînés**

Joëlle LE ROUX et Cécile ESCARMANT avaient organisé un goûter des aînés à l'espace culturel André Malraux de Cendrieux le dimanche 1<sup>er</sup> décembre. Un goûter agrémenté de musique et de danses qui a permis aux plus anciens de se retrouver pour un moment de convivialité.

### **Mauritanie**

Le Maire expose que dans le cadre des opérations de Mécénat, le SDE 24 travaille depuis 5 ans à apporter de l'eau non saline à la population de Tawaz et de ses environs, en Mauritanie. L'opération se poursuit par des actions de formation à l'usage du matériel installé.

### **Réunions publiques**

Deux réunions publiques ont été organisées à Val de Louyre et Caudeau pour exposer deux grands projets de préservation et mise en valeur du patrimoine de la commune. Le Maire résume avec photos à l'écran ces séances.

\* L'une le 19 octobre à Sainte-Alvère au cours de laquelle Anne BECHAU, historienne, Natacha SAUVAÏTRE, archéologue et Philippe DANGLES architecte et maître d'œuvre ont présenté, chacun selon sa spécificité et avec pédagogie, les découvertes et le projet d'aménagement et de mise en valeur des vestiges de la Tour du château de Sainte-Alvère.

Chacun a pu ensuite échanger avec ces professionnels.

Le Maire avait clôturé la séance par le calendrier prévisionnel et le budget de cette opération : Sur un montant total estimé à 879 280 €, la Région Nouvelle Aquitaine qui s'est rendue à Sainte-Alvère participe à hauteur de 220 000 €.

L'Etat participe pour une 1<sup>ère</sup> tranche : travaux d'archéologie pour 20 000 €. Une nouvelle aide de l'Etat sera sollicitée pour la 2<sup>ème</sup> tranche.

L'Europe est sollicitée pour la dernière tranche : signalétique et médiation culturelle.

Le calendrier prévisionnel : après l'archéologie en 2024, travaux préalables exigés par la DRAC, auront lieu :

- début 2025 des travaux de cristallisation des vestiges découverts et une consolidation de la Tour.

L'appel d'offres pour ces travaux est en cours.

- Viendront ensuite en cours d'année, la passerelle et la clôture de l'espace aménagé,
- en 2026, la dernière tranche : un parcours de médiation historique et culturelle du site

\* L'autre le 23 novembre à la salle Raymond TAULOU de Cendrieux pour présenter le projet d'aménagement des vestiges du château Barbillon (ex Maison Smirnoff) en centre bourg.

Mireille BERGER-LASSERRE a fait découvrir sur écran à travers des photos et divers documents issus de ses recherches, l'histoire locale et celle de certaines familles, du chemin de ronde, des restes des fortifications et du château Barbillon.

Alain DE LA VILLE, architecte maître d'œuvre et son collaborateur Monsieur NEGRIER qui avaient découvert au départ un ensemble chaotique ont dû avancer pas à pas et au fur et à mesure du nettoyage du terrain et des abords du bâti.

L'urgence était de sauver le patrimoine historique : le rempart vestige du château Barbillon : ce fut le butonnage : pilier de soutien et injection de résine (travaux réalisés).

Le jour de cette réunion, ils ont pu exposer la suite du projet qui est dans un premier temps de renforcer la consolidation de ce mur, dont les solutions sont encore à l'étude. Monsieur LE ROUX explique en effet qu'il y a lieu d'analyser de près les solutions proposées compte tenu du devers important du mur butonné. Viendront ensuite des travaux tenant compte des réalités découvertes, ils prévoient :

- de démolir la partie du pavillon en ruine ainsi que le hangar (toiture amiantée),
- de préserver la partie "pigeonnier" qui présente un intérêt architectural et historique.

Monsieur LE ROUX présente aussi à l'écran le projet du jardin d'agrément qui est encore à l'état d'esquisse pouvant évoluer.

L'ensemble rénové mettra en valeur l'église du village, le bourg et ses belles demeures.

Le Maire présente le plan prévisionnel de financement :

Pour un coût total estimé à 623 747 € TTC, des subventions ont été obtenues à hauteur de 95 849 €. Les travaux réalisés à ce jour, 178 331 €, l'ont été en autofinancement.

D'autres subventions seront sollicitées en fin d'année pour la 2<sup>ème</sup> tranche.

### **Sprinter Club du Périgord**

Le Maire fait part au conseil municipal des remerciements du Sprinter Club du Périgord pour la subvention allouée pour leur course cycliste qui passe à Cendrieux.

### **Personnel**

#### Avancement de grade : création de poste

Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent des services administratifs a bénéficié d'un avancement de grade au titre de la promotion interne : de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe au grade d'attaché.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cet avancement et décide de créer un poste d'attaché et de fermer le poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe avec effet au 1<sup>er</sup> février 2025.

#### CNP Assurances

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le renouvellement du contrat d'assurance CNP de la collectivité via le CDG 24, pour l'année 2025.

Cette assurance permet à la collectivité d'être remboursée d'une partie de la rémunération des agents titulaires en cas d'arrêt prolongé de maladie ou d'accident du travail.

### Mutuelle prévoyance pour les agents

Suivant une ordonnance du 17 février 2021, relative à la protection sociale des agents territoriaux, le CDG 24 met en place une mesure applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour la prévoyance : maintien de salaire pour les agents en cas de maladie ou d'accident.

Suite à un appel d'offres par le CDG 24 c'est la MNT qui a été retenue comme assureur, avec lequel il est proposé une convention.

Les agents ont été invités à une réunion pour leur expliquer le fonctionnement de cette assurance qui reste facultative. La participation de la commune est obligatoire (7 € minimum par agent).

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la convention avec la MNT, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et maintient la participation actuelle de la commune à 10 € par agent.

## **II ECONOMIES FINANCES**

### **Remboursement de frais – Budget CCAS**

A l'unanimité, le conseil municipal valide le remboursement de frais à Madame Joëlle LE ROUX qui a fait l'avance pour l'achat de fournitures destinées aux aînés, sur le budget CCAS.

### **Compte rendu réunion étude entrée de bourg à Cendrieux**

Monsieur LE ROUX fait un compte rendu de la réunion avec Madame DUCHER du service des routes du Département.

Il propose de montrer à l'écran les aménagements prévus lors d'une prochaine séance ; l'idée est de trouver des solutions pour réduire la vitesse de circulation sur la route à l'entrée du bourg côté école. L'installation de chicanes a été préconisée.

### **Coefficient correcteur**

Le Maire rappelle les règles de la fiscalité depuis la suppression de la taxe d'habitation et déplore l'application par les services fiscaux du "coefficient correcteur" qui vient diminuer cette compensation dans les communes rurales.

Il transmet à chacun copie du courrier des Sénateurs Monsieur MERILLOU et Madame VARAILLAS qui attirent l'attention du Ministre de l'économie sur ce sujet.

### **Compte rendu de la commission des finances**

Le Maire fait un compte rendu de la dernière commission des finances en présentant d'abord des éléments du contexte budgétaire selon la loi de finances telle qu'elle était prévue pour 2025.

Puis il fait le point sur les travaux d'investissement prévus en 2024 et réalisés. Très peu de travaux sont abandonnés ou reportés.

Il présente ensuite un programme de travaux pour 2025 qui a été approuvé sur le principe par la commission des finances mais qui fera forcément l'objet d'arbitrages lors de l'élaboration du budget ; certains déjà fléchés en ce sens. Ce programme constitue pour une part la poursuite de certains projets en cours et pour d'autres la réponse aux besoins ou suggestions du Maire, Maires délégués et Membres de la commission.

Les chiffres sont des estimations et seront affinés par des devis ou appel d'offres, mais retenir un programme permet au Maire de solliciter les subventions avant la fin de l'année et avant le vote du budget.

Après explications et délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide le programme sur le principe (liste en annexe).

### **Emprunt - Cabinet de kinésithérapie**

Dans le programme présenté, est prévue à Sainte-Alvère la construction d'un cabinet de kinésithérapie près du cabinet bucco-dentaire. Cette opération déjà retenue en 2024 sur le principe avait fait l'objet de demande de subventions.

Le Maire présente ce projet avec un plan de financement : pour un coût estimé à 433 537 € TTC et des subventions à 165 500 €, il y a lieu d'envisager un emprunt.

Monsieur Christian VALLER, membre auditeur de la commission des finances a estimé, avec les taux en vigueur entre 3,3 et 3,8 %, la possibilité de recourir à un emprunt de 70 000 € sur 10 ans remboursable par le montant du loyer.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le principe de cet emprunt et mandate le Maire pour le négocier.

### **Compte rendu de décisions**

Le Maire rend compte des décisions prises entre deux conseils municipaux pour permettre l'avancement des chantiers. Par décision en date du 31 octobre 2024,

Conformément à l'analyse du maître d'œuvre et à l'avis de la commission d'appel d'offres, il a retenu les entreprises suivantes pour la construction du cabinet de kinésithérapie :

- le lot n°1 (VRD) l'entreprise Eurovia Aquitaine pour un montant de 62 055,87 € HT soit 74 467,04 € TTC.
- le lot n°2 (Gros œuvre-fondations spéciales) l'entreprise SAS Bernard et Roussarie pour un montant de 82 487,03 € HT soit 98 984,44 € TTC.
- le lot n° 3 (Charpente bois) SAS Charpente du bois de Sanilhac pour un montant de 19 565,00 € HT soit 23 478,00 € TTC.
- le lot 4 (Couverture tuiles) l'entreprise SARL Latra Toitures pour un montant de 17 568,50 € HT soit 21 082,20 € TTC.
- le lot n° 5 (Menuiseries alu) l'entreprise Métallerie Bergeracoise pour un montant de 33 965,00 € HT soit 40 758,00 € TTC.
- le lot n°6 (Menuiseries bois intérieures) l'entreprise SARL Menuiserie Benoit pour un montant de 7 790,57 € HT soit 9 348,68 € TTC.
- le lot n° 7 (Plâtrerie Isolation) l'entreprise SAS Jacques Sudrie et Fils pour un montant de 25 363,71 € HT soit 30 436,45 € TTC.
- le lot n°8 (Carrelage-Faïence) l'entreprise SARL Belluzzo et Fils pour un montant de 8 048,56 € HT soit 9 658,27 € TTC.
- le lot n°9 (Revêtement de sol souple-peinture) l'entreprise SARL Chort Bâtiment Peinture pour un montant de 13 527,68 € HT soit 16 233,22 € TTC.
- le lot n°10 (PBS/CVC : plomberie-sanitaire) l'entreprise SASU Grellety pour un montant de 34 911,00 € HT soit 41 893,20 € TTC.
- le lot n°11 (Electricité) l'entreprise SASU Grellety pour un montant de 12 246,00 € HT soit 14 695,20 € TTC.

Monsieur LE ROUX et Monsieur LANGLAIS indiquent que l'appel d'offres a été très fructueux et que le montant de certains lots retenus est inférieur à l'estimation.

Le montant total des marchés retenus s'élève à 317 529 € HT soit 381 034 € TTC (hors maîtrise d'œuvre).

### **Relais d'hébergement à Saint-Laurent des Bâtons : gîte d'étape et de séjour**

Avant la séance officielle du conseil municipal, les conseillers avaient été invités à visiter le relais d'hébergement aménagé dans les locaux de l'ancienne école de Saint-Laurent des Bâtons.

Le Maire présente à l'écran :

\* Le plan des locaux :

- l'hébergement au rez-de-chaussée avec trois dortoirs de quatre lits, un espace cuisine et pièce à vivre, un espace sanitaire, un local stockage pour chaussures, sac à dos...et à l'extérieur un local vélo.
- L'appartement à l'étage avec entrée indépendante pouvant accueillir une personne ou un couple en lien avec l'activité du lieu d'hébergement.

\* Le plan de financement

Le Maire rappelle que ce projet avait été étudié en amont avec les services compétents en matière d'accueil des différents publics et respecte les normes handicap.

Avec un coût estimé à 276 765 € TTC, déduction faite des subventions d'un montant de 153 010 € et du FCTVA, cette opération fait apparaître un autofinancement de 78 668 €.

\* Le mode de fonctionnement

Plusieurs réunions ont eu lieu pour envisager le mode de fonctionnement de ce lieu d'hébergement, dont l'une avec le Directeur du Comité Départemental du Tourisme, le Technicien qualité du Conseil Département du Tourisme et le Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal du Grand Périgueux (OTI).

Une esquisse du fonctionnement est proposée avec dans les grandes lignes :

- Un accueil et un entretien des lieux en contrepartie du logement
- Une période test de 5 mois par an (mai à septembre)
- Des horaires d'accueil fixes
- Un règlement intérieur à calquer sur ceux du même type en activité
- Un local vélo
- Des réservations en ligne
- Un coût estimé à 25 € la nuit, 100 € pour la réservation d'un dortoir
- Des labels envisagés pour se démarquer

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le principe de ce mode de fonctionnement à affiner.

### **Décisions modificatives : Inscription des subventions au budget 2024**

Le Maire présente les subventions notifiées à la commune au cours de l'année 2024 et le conseil municipal valide leur inscription par décisions modificatives au budget 2024 :

Budget général	346 140,00 €
Budget cabinet dentaire – Pôle santé	165 500,00 €
Budget école cantine	14 049,60 €
Budget église	6 630,00 €
<b>Soit un total de</b>	<b>532 319,60 €</b>

### **Renouvellement des lignes de trésorerie**

Le Maire informe que la trésorerie de la commune est bonne et qu'il n'y a pas lieu pour le moment de faire appel aux lignes de trésorerie, mais qu'il lui semble important de les renouveler (Banque Postale et Crédit Agricole) pour leur faire appel en cas de nécessité.

Le conseil municipal à l'unanimité valide ce renouvellement.

## **I DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **Semaine européenne de réduction de déchets**

Mme Liliane AGRAFEUIL fait part de l'opération de collecte à l'OTI de Ste Alvère, d'articles de sports et loisirs usagés. Cette collecte est organisée par l'association Jantes et Gens dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets. Collecte à Ste Alvère du 2 au 6 décembre.

### **Réunion développement durable**

Mme Marie-Christine BENCHAREL présente à l'écran un résumé de la commission du 2 décembre :

- 323 actions réalisées de 2006 à 2024
- Tous les critères discriminants relevés lors du diagnostic avant renouvellement du label Agenda 2021, ont été corrigés.
- La commune peut continuer sur cette voie pour avancer vers " l'objectif 2030".

### **III ECOLE CANTINE GARDERIE**

#### **Convention pause méridienne avec l'IDEN pour les AESH**

Mme Carole CHAUMETON indique qu'il y a lieu de signer une convention entre l'Académie et la commune. Il s'agit d'une convention relative à l'intervention accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne.

Le personnel qui intervient en classe doit aussi accompagner les enfants à la cantine ; la commune doit donc les accueillir sur le temps du repas. Il est précisé que le personnel AESH est financé par l'Etat sur le temps scolaire et périscolaire.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette convention.

#### **Effectifs**

Mme CHAUMETON présente ensuite le tableau des effectifs scolaires depuis 2018. On note une baisse quasi-régulière de ces effectifs (104 élèves à ce jour).

Le maire précise que c'est une tendance générale en Dordogne avec le vieillissement de la population. Le nombre d'enfants dans les écoles et les collèges baisse chaque année.

Le conseil municipal compte sur les logements proposés par la commune et la création de nouveaux emplois à la FEDD pour voir ses effectifs scolaires remonter.

#### **Conseil d'école et budget**

Le maire présente ensuite le résumé du budget école-cantine présenté au conseil d'école du 26 novembre. On note :

- des dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2024 d'un montant de 450 766 €, budget chaque année en augmentation,
- Un repas de cantine subventionné à 50 % en moyenne,
- Des investissements pour 531 041 € depuis 2017, le dernier étant l'aménagement de la cantine de Ste Alvère pour permettre la confection de repas sur place, avec approvisionnement chez les producteurs locaux, bio et épicerie locales.

### **II VOIRIE**

#### **Chemin rural**

M. Cyril LEYMA fait part d'une demande des riverains de l'allée du Bosquet à Sainte-Alvère, chemin privé. Ils se posent la question d'un éventuel transfert de ce chemin à la commune.

M. LEYMA explique que ce chemin est composé de plusieurs parcelles privées et il propose de faire une réunion avec les riverains et Patrice TAULOU (Commission Voirie).

### **IV TOURISME CULTURE SPORT ANIMATION**

Le maire annonce que les 7 et 8 juin 2025 auront lieu les journées impériales à Cendrieux.

C'est un projet communal intercommunal avec la participation de l'OTI qui rassemble de nombreux partenaires pour en faire un évènement de grande envergure avec de multiples animations :

- Campement d'infanterie et de cavaleries
- Repas de gala
- Village des métiers d'antan
- Village gourmand avec la participation de producteurs locaux, artisans et artisans d'art.

Les costumes d'époque seront de sortie

Au cours de cette animation sera signée officiellement l'adhésion de la commune à la Fédération Européenne des Cités Napoléonienne (F.E.C.N).

## **V FOIRES ET MARCHÉS**

Marie-Christine BENCHAREL indique que le marché aux truffes a ouvert ses portes pour la saison d'hiver le lundi 25 novembre. La saison commence doucement : 6,8kg commercialisables le 25 novembre et 26 kg le 2 décembre.

deux marchés supplémentaires ont été programmés les 20 et 27 décembre pour permettre à l'APVT d'acheter et d'expédier leurs commandes pour les fêtes.

Elle soumet ensuite le projet d'avenant au règlement : Le conseil municipal à l'unanimité approuve cet avenant et décide de l'intégrer au règlement annuel du marché aux truffes.

## **VIII CIMETIERE**

### **Rétrocession de concession**

Monsieur LE ROUX expose la demande d'un titulaire d'une concession cinquantenaire au cimetière de Cendrieux, concession achetée en 2002. Cette concession est vide de tout corps.

L'intéressé souhaitait transférer cette concession directement à sa sœur, ce qui n'est pas légal.

Conformément à la législation en vigueur, il propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession et de la céder ensuite au tarif en vigueur à cette personne.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette procédure.

## **IX INTERCOMMUNALITE**

### **RLPI : Règlement local de publicité - Convention avec l'Agglomération du Grand Périgueux**

Le Maire rappelle que suite à l'élaboration du RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal), il y a lieu d'instruire les demandes et/ou déclarations d'enseignes et supports publicitaires. S'agissant d'une réglementation spécifique, l'agglomération du Grand Périgueux propose aux communes qui le souhaitent d'instruire ces demandes, sous le même format que celles liées au droit du sol. La décision finale et le pouvoir de police restent de la compétence du Maire.

Une convention d'adhésion au service commun d'instruction de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux est soumise au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

### **SDE 24 : Bornes à recharge rapide**

Monsieur Philippe DUCENE ne participe pas au vote pour cette délibération et n'utilise pas son pouvoir.

Le SDE 24 a proposé l'implantation d'une borne à recharge rapide pour véhicules électriques dans le cadre du programme "socle solidaire 50 kW".

Cette installation est gratuite. Elle doit faire l'objet d'un transfert de la compétence "infrastructure de recharge pour véhicules électriques" au SDE 24. Cette borne serait installée place des 4 Saisons.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ce transfert de compétence et la borne de recharge rapide.

### **Été Actif et Agglomération du Grand Périgueux**

Le Maire rappelle l'opération annuelle portée par le Département "été actif" en faveur du sport pour les jeunes.

Il indique qu'à partir de 2025, l'agglomération du Grand Périgueux participera à ce programme pour rendre le sport encore plus accessible et attractif.

### **Logements sociaux – Réforme d'attribution des logements sociaux**

Le Maire expose au conseil municipal qu'au cours des différentes réunions préalables et de la conférence intercommunale du logement du 3 octobre 2024, ont été rappelées les différentes réformes réglementaires des attributions de logements sociaux. Cela a mis en lumière la nécessité de fixer un cadre précis destiné à améliorer les pratiques en matière d'accueil et d'informations des demandeurs de logements sociaux.

En tant qu'échelon compétent en matière d'habitat et chef de file de la politique intercommunale d'attribution, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux a la responsabilité de piloter la mise en œuvre de ces changements.

Elle a donc avec les partenaires concernés rédigé :

- Une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) qui détaille les obligations des bailleurs sociaux
- Un plan de gestion de la demande d'information du demandeur de logement social (PPGDID) qui précise par exemple où les ménages peuvent se renseigner et enregistrer leurs demandes.

Il est proposé aux communes d'émettre un avis favorable à ces documents et de constituer un premier niveau d'accueil et d'information pour les demandeurs de logements ou un point d'enregistrement des demandes avec aide à l'enregistrement.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable aux documents proposés et décide de confirmer le rôle de la commune comme service d'accueil et d'information du demandeur de premier niveau.

### **Programme Amélia 2**

Michèle BALAINE expose au conseil municipal que le programme d'aide à l'amélioration de l'habitat Amélia 2 se termine au 31 décembre 2024.

Un compte rendu du programme réalisé pourra être présenté lors d'une prochaine séance.

L'Agglomération du Grand Périgueux prévoit de mettre en place un nouveau programme de rénovation : "SPRH Amélia" qui sera proposé en 2025.

### **Agglomération du Grand Périgueux – Assainissement collectif - Station d'épuration**

Monsieur Alain Langlais fait un compte-rendu de la réunion du 26 novembre qui s'est tenue à Sainte-Alvère pour la réhabilitation de la station d'épuration de Sainte-Alvère par l'agglomération du Grand Périgueux. Cette station ne va pas seulement être rénovée, mais entièrement refaite avec un nouveau mode de fonctionnement.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 23 h 15

Le Maire,

La secrétaire,

Philippe DUCENE

Michèle BALAINE